

COLLÈGE HENRI ROUVIÈRE

LIVRET D'ACCUEIL

ANNÉE SCOLAIRE : 2023-2024



Collège Henri ROUVIÈRE
Le Bleynard
04.66.48.61.17
ce.0480001r@ac-montpellier.fr

SOMMAIRE

- Organigramme de l'établissement
- Les instances de l'établissement
- La vie scolaire
- La classe de 6^e
- Les horaires / devoirs faits
- La communication
- Création du compte parent sur Educonnect
- L'Espace Numérique de Travail : ENT
- Le site internet du collège
- Tarifs demi-pension et internat
- Bourse, prime d'internat et service social

Principale :

Maryline COLIN

ce.0480001r@ac-montpellier.fr

Vie scolaire

viesco.0480001r@ac-montpellier.fr

CPE : Julie COSTE

Assistants d'Education

Quentin FALCON
Marc GAUTIER
Luna RODRIGUEZ
Fany SANTIAGO

Infirmière :

Christine ROMAN

christine.roman@ac-montpellier.fr

Psychologue de l'Education
nationale :

Muriel BERTRAND

muriel.bertrand1@ac-montpellier.fr

Assistante sociale :

Magali AMAT

magali.amat@ac-montpellier.fr

Intendance

gest.0480001r@ac-montpellier.fr

Adjointe-Gestionnaire :

Clara MONTALBETTI

Agents du département:

Catherine DIUMENGE
Daniel FERRIER
Helena GOMES
Nathalie GRZESITZA
Emmanuelle JAFFUEL

Equipe pédagogique :

Occitan : Sandrine BEHAGUE

SVT : Robin BIANCHI

Français : Laura BORD

Espagnol : Pierre CHAUVIN

Sciences-Physiques : Nathalie CHEKIR

Anglais : Justine CONTE MAZAURIC

Documentaliste : Julie COSTE

Technologie : Delphine CUBIZOLLE

Musique : Edwige KAYSEN

Mathématiques : Emilie MICHALECK

Arts-plastiques : Gaël SIMONNET

Histoire, Géographie et EMC : Hélène TALAGRAND

EPS : Pierre TALAGRAND



LES INSTANCES DE L'ETABLISSEMENT

Le Conseil d'administration : organe délibérant présidé par la principale.

Le Conseil pédagogique :

- la coordination des enseignements ;
- les dispositifs d'aide et de soutien aux élèves ;
- la coordination relative à la notation et à l'évaluation des activités scolaires ;
- les projets pédagogiques, éducatifs et les voyages et sorties scolaires.

Le CESCE (comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement) :

Il définit et conduit des actions d'éducation et de prévention des conduites à risques dans le domaine de la santé (négligence, dépendances), de la citoyenneté (violence, discrimination) et de l'environnement.

Le Conseil de discipline :

- Il a compétence pour prononcer à l'encontre des élèves l'ensemble des sanctions et des mesures suivantes
- l'avertissement,
 - le blâme,
 - la mesure de responsabilisation en dehors des heures d'enseignement,
 - l'exclusion temporaire de la classe,
 - l'exclusion temporaire de l'établissement,
 - l'exclusion définitive de l'établissement.

Le CVC (conseil de la vie collégienne) :

C'est une instance citoyenne qui favorise l'implication des élèves dans la vie de leur collège. Des échanges destinés à améliorer le fonctionnement de l'établissement et les conditions de vie des élèves y sont organisés.

La commission fonds social est destinée à faire face à des situations difficiles que peuvent connaître des élèves ou leurs familles pour assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire

Internat

Réservé aux élèves JSP, de la 6ème à la 3ème.
Chambres individuelles, internat familial.

Apprentissage de la vie en collectivité, dans un cadre agréable et structurant.

Permettre à tous de réussir dans de bonnes conditions (études surveillées en chambre, activités sportives et culturelles le mercredi après-midi).

Restauration :

Préparation sur place et engagement agri-local.

Temps libre

En dehors des heures de cours, possibilité pour les élèves, de se rendre :
- Au CDI
- Aux différents ateliers proposés sur le temps méridien (échecs, théâtre, chorale, web radio)

Communication, information, suivi des élèves

La vie scolaire est composée d'une CPE à mi-temps et de 4 AED, au service des élèves, des personnels de l'établissement et des parents, pour :

- Assurer l'encadrement et la surveillance des élèves
- Répondre aux demandes d'informations diverses et d'autorisation (carnet de correspondance, appels, mails).
- Assurer le suivi disciplinaire (retenues, punitions)
- Faciliter le lien entre tous (PRONOTE via l'ENT)

La Vie Scolaire

1 Conseiller Principal d'Education (C.P.E.)
et 4 Assistants d'Education (A.E.D.)

Contacts :

04.66.48.61.17 – 06.43.59.91.20
viesco.0480001r@ac-montpellier.fr

Aide aux devoirs

- Etudes surveillées en journée et le soir, à l'internat, encadrées par les AED.
- Dispositif « Devoirs Faits », 1h/semaine, encadré par l'équipe enseignante

Projet d'Internat

Il est piloté par la CPE, encadré par l'équipe de vie scolaire et proposé aux élèves :

- Diverses activités encadrées par les AED sont proposées aux internes, le mercredi après-midi et le soir après les cours, sorties, balades, footing, jeux de société, ping-pong, cinéma, photo...

Conseil de Vie Collégienne

Le Conseil de Vie Collégienne (CVC) est une instance où les collégiens sont associés aux décisions de l'établissement.

Les élèves élus y représentent les élèves de l'ensemble du collège.
Le CVC est engagé dans le projet éco-collège, ainsi que plusieurs actions de santé (menu...).

Association Sportive

L'association loi 1901, gérée par le professeur d'EPS, propose des activités et sorties sportives aux élèves adhérents, le mercredi après-midi et certains soirs de la semaine, en fonction d'un calendrier, et en lien avec les autres établissements du département.
Les activités sont encadrées par le professeur D'EPS ainsi que par des AED.

LA CLASSE DE 6EME

La classe de 6^e est la première classe du collège.

Elle est la dernière année du cycle 3. Elle est considérée comme un temps d'adaptation au collège.

Les compétences construites tout au long du primaire

Maîtriser les leçons de mathématiques, français, anglais du CM2

Le respect des autres et des règles de vie

L'autonomie

LES ATTENDUS POUR LE COLLÈGE : EN COURS ET À LA MAISON





Des outils
pour
s'organiser

	mardi		mercredi		
TRISSE T	ANGLAIS LV1 Mme LEMOINE [6B-G1] C1	TECHNOLOGIE M. PIGEON [6B-G2] C4 Techno <i>évaluation</i>	PHYS-CHIM Mme AUDEBERT C15 Phys-Chimie	TECHNOLOGIE M. PIGEON C4 Techno	MAT Mm
B			A		B
	ANGLAIS LV1 Mme LEMOINE [6B-G2] C1	TECHNOLOGIE M. PIGEON [6B-G1] C4 Techno	HIST-GEO Mme PEREIRA B13		Mr

LES HORAIRES CLASSE DE 6E

6^e Bilangue de
continuité :
+1h d'occitan

Enseignements	Horaires hebdomadaires
Français	4h30
Mathématiques	4h30
Histoire-géographie Enseignement moral et civique	3h
Langue vivante	4h
Sciences de la vie et de la Terre Physique-chimie	3h
Éducation physique et sportive	4h
Enseignements artistiques (arts plastiques + éducation musicale)	1h + 1h
Soutien ou approfondissement en français ou en mathématiques	1h
<u>Devoirs faits</u>	1h
Total	26 heures + 1h devoirs faits

LES HORAIRES CLASSES DE 5^E 4^E 3^E

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	HORAIRES HEBDOMADAIRES		
	Cinquième	Quatrième	Troisième
Éducation physique et sportive	3 heures	3 heures	3 heures
Enseignements artistiques (*) (arts plastiques + éducation musicale)	1 heure + 1 heure	1 heure + 1 heure	1 heure + 1 heure
Français	4,5 heures	4,5 heures	4 heures
Histoire - Géographie Enseignement moral et civique	3 heures	3 heures	3,5 heures
Langue vivante 1	3 heures	3 heures	3 heures
Langue vivante 2	2,5 heures	2,5 heures	2,5 heures
Mathématiques	3,5 heures	3,5 heures	3,5 heures
SVT	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Technologie	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Physique-chimie	1,5 heure	1,5 heure	1,5 heure
Total	26 heures + devoirs faits		

De la 5^e à la 3^e
Option :
+1h d'occitan

De la 4^e à la 3^e
Option :
+1h de LCE
anglais

Accueil des élèves le matin : entre 7h45 et 8h00 ou 8h45 et 8h50

DEVOIRS FAITS

- Une heure par classe à l'emploi du temps :
 - Obligatoire pour les 6^e
 - Pour les autres niveaux : liste établie par l'enseignant
 - Une heure pourra être proposée le soir, de 17h à 18h (information à venir)

LA COMMUNICATION

Les outils :

- **Communiquer avec la Direction** : ce.0480001r@ac-montpellier.fr
La direction communique par mail / Pronote
- **Communiquer avec la Gestionnaire (bourses, cantine)** : gest.0480001r@ac-montpellier.fr
Les factures sont envoyées par mail, les rappels par courrier
- **Communiquer avec la Vie scolaire** : viesco.0480001r@ac-montpellier.fr
La vie scolaire communique par mail ou Pronote
- **Le carnet de correspondance** :
 - Le règlement intérieur
 - Régularisation des absences et retards
 - Communication avec les enseignants
 - Observations
 - Autorisations de sorties
- **Les bulletins** :
 - Remis en main propre lors des réunions parents / professeurs ou remis à l'élève la semaine suivant la réunion
- **L'ENT** :
 - Se connecter à Pronote : dans l'onglet Scolarité / Pronote
 - Communiquer avec l'équipe enseignante
 - Suivre les devoirs de votre enfant (cahier de texte)
- **Pronote via l'ENT** :
 - Suivre la scolarité de votre enfant
 - Consulter l'emploi du temps
 - Consulter les menus
 - Consulter l'agenda de l'établissement

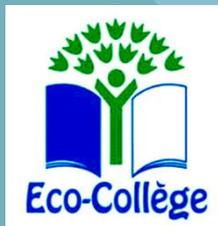
LE SITE INTERNET

Pour y accéder, voici l'adresse à suivre : <https://henri-rouviere.mon-ent-occitanie.fr/>

Le site du collège vous permettra de trouver toutes les informations importantes, mais aussi de suivre l'actualité des divers projets des élèves. N'hésitez pas à parcourir le site et à faire des suggestions concernant son contenu. Cet outil doit vivre et être alimenté par tous les membres de la communauté éducative.

Gestion du numérique au sein du collège :

- Pilotage de la politique numérique du collège: Mme COLIN (Principale)
- Pour contacter le collège par courriel : ce.0480001r@ac-montpellier.fr
- Référente numérique : Mme MICHALECK
- Pour toute question concernant le numérique au collège (matériel, codes et identifiant, ENT, pronote, formations, etc...) merci de nous contacter sur la messagerie ou à l'adresse suivante : emilie.michaleck@ac-montpellier.fr



CONNEXION A LA PLATEFORME EDUCONNECT

1. Allez sur le site du collège <https://clg-rouviere-lebleymard.ac-montpellier.fr/>

Puis cliquez sur le bouton suivant :



Quand vous êtes dans l'ENT, cliquez sur :



2.



Vous souhaitez vous connecter à votre ENT en tant que :

- Élève ou parent

- de l'académie de Montpellier
- de l'académie de Montpellier avec EduConnect
- de l'académie de Toulouse
- de l'enseignement agricole
- du lycée de la mer Paul Bousquet ou du CSES Jean Lagarde

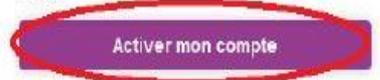
Choisissez « élève ou parent », puis
Cochez « de l'acadmie de Montpellier
Avec Educonnect »

3.



4.

Je suis représentant légal d'élève(s)
scolarisé(s) : je peux activer mon compte par
SMS.



5.

Remplissez le formulaire. Vous allez recevoir un code d'activation
sur votre téléphone mobile (celui qui est dans la base élève de
l'établissement de votre enfant).

On vous demande ensuite de confirmer la date de naissance de
l'enfant concerné, puis de créer votre identifiant et votre mot de
passe.

Conservez précieusement cet identifiant et le mot de passe, qui
vous permettront maintenant d'accéder à l'ENT mais aussi à tous les
téléservices (notes, orientation, bourses, paiement en ligne de frais
de scolarité, etc...). Ce compte est utilisé de l'école primaire à la fin du
lycée.

J'active mon compte

Nom

Prénom

N° de téléphone portable

Pour les numéros hors France métropolitaine,
merci d'indiquer l'indicatif régional.

Recevoir mon code SMS

Je ne souhaite pas utiliser de téléphone
portable

Attention : Il faut renseigner le numéro de portable que vous avez communiqué à l'établissement scolaire de votre enfant lors de son inscription.

DEMI-PENSION, INTERNAT

LES TARIFS

	Total pour l'année 2023-2024	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre
FORFAIT INTERNES	1 279 €	514 €	368 €	397 €
FORFAIT DEMI-PENSIONNAIRE 4 JOURS	463 €	185 €	132 €	146 €

Repas exceptionnel (mercredi midi) : 4,15€ (au ticket)

Moyens de règlement des frais scolaires :

- Chèque, espèce, virement (pas de CB)
- Télépaiement : le choix de ce mode de paiement vous apporte :
 - ✓ Plus de confort : gain de temps, connexion sécurisée, pas de frais d'opération.
 - ✓ Plus de visibilité : visualisation des créances en cours et des échéances.
 - ✓ Plus de souplesse : choix de la créance à régler, paiement immédiat, en totalité ou partiel, retour immédiat du ticket de paiement et historique des paiements déjà effectués.

Accès au service : <https://famille.ac-montpellier.fr/>

Identifiez-vous avec le code « éducation nationale » qui vous seront attribués en début d'année scolaire

BOURSE, PRIME D'INTERNAT, SERVICE SOCIAL

- **Bourse des collèves** : La bourse de collève a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un collève public ou un collève privé sous contrat ou qui sera inscrit au Centre National d'Enseignement à Distance (CNED). Le montant de la bourse est fixé en fonction de la situation familiale et des revenus du foyer. Un simulateur accessible depuis education.gouv.fr/aides-financieres-college vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de collève pour votre enfant et estimer son montant. Durant les premiers jours qui suivent la rentrée 2023, vous serez informés des modalités et délai de demande de bourse. La bourse est déduite des frais d'internat ou de demi-pension chaque trimestre. La demande se fera à partir de la plateforme éduconnect.
- **Prime d'internat** : une prime d'internat est attribuée à tous les internes boursiers scolarisés en internat. Elle varie selon l'échelon de la bourse attribuée
- **Service social** : Un service social existe au sein du collève. Il peut être sollicité pour bénéficier d'une aide financière afin de régler les frais de demi-pension, d'internat ou la participation à un voyage scolaire. Il sert également à accompagner les familles qui le souhaitent dans la résolution de certaines difficultés. Vous pouvez le contacter via l'assistante sociale, l'infirmière ou la psychologue de l'éducation nationale dont les adresses figurent sur l'organigramme.

**MERCI DE VOTRE ATTENTION
(DIAPORAMA COMMUNIQUÉ PAR MAIL)**